



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme dissoute:
Pierre coiffure S.A. en liquidation, Lausanne
2. Dissolution par: Décision de l'assemblée générale
3. Date: 23.04.2018
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **13.06.2018**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Etude de Me Olivier Verrey, notaire, 15, chemin des Passiaux -
case postale 123, 1008 Prilly
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: La société se réserve la possibilité de procéder à
une répartition anticipée des actifs après un délai de trois
mois, conformément à l'art. 745 al. 3 CO.

Verrey et Terrier, notaires
1009 Pully

04224819



Freitag - Vendredi - Venerdì, 11.05.2018, No 90, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art.742OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art.742CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)